

Santeny le 8 janvier 1941

Santeny le 8¹ 1941

Monsieur Boivin

Je m'empresse de faire réponse à
votre lettre d'hier pour vous faire
savoir comme je vous l'ai déjà fait
dire par le boulanger que je ne
peut absolument rien faire moi même
pour vous faire avoir du charbon
maintenant ce sont les maires des
communes qui s'adresse directement
au groupement charbonnier pour se
faire livrer le contingentement qui
leur revient. Ce contingentement est
connu par le groupement car nous
l'avons déclaré nous même ainsi
que celui de Servon qui est dans
le même cas que vous.

Monsieur Boivin

Je m'empresse de faire réponse à
votre lettre d'hier pour vous faire
savoir comme je vous l'ai déjà fait
dire par le boulanger que je ne
peut absolument rien faire moi même
pour vous faire avoir du charbon
maintenant ce sont les maires des
communes qui s'adresse directement
au groupement charbonnier pour se
faire livrer le contingentement qui
leur revient. Ce contingentement est
connu par le groupement car nous
l'avons déclaré nous même ainsi
que celui de Servon qui est dans
le même cas que vous.

Pour Santeny M Berteaux
a fait le nécessaire il y a quelques
jours et nous en avons reçu un peu
hier avec ordre de ne pas en
sortir de la commune

Vous voyez qu'il n'y a aucune
mauvaise volonté de ma part au
contraire cest avec regret que je
ne peut contenter moimême une
bonne clientele comme j'en avais
une a Marolles.

Si vous avez besoin de quelques
renseignement demandez moi les
sera avec plaisir que je vous les donnerai

Agrez M Boivin mes
respectueuses salutation ainsi
que pour votre famille
Benoist

Pour Santeny M Berteaux

a fait le nécessaire il y a quelques

jours et nous en avons reçu un peu

hier avec ordre de ne pas en

sortir de la commune

Vous voyez qu'il n'y a aucune

mauvaise volonté de ma part au

contraire cest avec regret que je

ne peut contenter moimême une

bonne clientele comme j'en avais

une a Marolles.

Si vous avez besoin de quelques

renseignement demandez moi les ce

sera avec plaisir que je vous les donnerai.

Agrez M Boivin mes

respectueuses salutation ainsi

que pour votre famille

Benoist

Courroucé par la réponse de M. Benoist, marchand de charbon de Santeny,
M. Boivin expose ses difficultés d'approvisionnement au Maire de Marolles,
M. Bezançon, qui intervient

10 Janvier 1941

Monsieur le Directeur
de l'Office de Répartition de Charbon
de Seine et Oise

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique de ce matin, j'ai l'honneur de vous confirmer que notre commune ne possède pas de marchand de charbon et qu'elle est cliente du marchand de charbon de Santeny, M. Benoist, qui a en mains notamment le bon de 2 tonnes destiné à mon école.

Mes habitants n'ont encore touché aucun charbon sur leurs cartes et mon école qui n'a plus aucun Kg de charbon est sur le point de fermer.

Or M. BENOIT, de Santeny vient de recevoir par vos soins 32 tonnes de charbon.

Mon collègue, M. BERTAUX de Santeny, que je viens de voir à son bureau au Ministère du Ravitaillement m'a dit qu'il était d'accord, sous réserve de votre autorisation, pour qu'une partie du charbon reçu par le marchand de Santeny fut réservé à la commune de Marolles.

Le minimum qu'il faudrait actuellement pour l'école et les habitants de Marolles serait d'environ 5 Tonnes.

Cette intervention
va-t-elle suffire ?

Eh bien non.
Car moins d'un mois plus tard,
M. Boivin revient à la charge,
probablement auprès du Maire.

Je vous serais reconnaissant en conséquence
de vouloir bien donner tout de suite des ins-
tructions en conséquence à la Mairie de San-
teny.

10 Janvier 1941

Le Commandant BEZANCON
Maire de Marolées en Brie

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-&-OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MAROLLES-EN-BRIE

ARRONDISSEMENT
DE
CORBEIL

☒  VILLECRÈSNES (S.-&-O.)

le 3 février 1941

Monsieur

Je dois vous informer que
Benoist a reçu ces jours-ci
15 tonnes de charbon, il
refuse d'en fournir à la Commune
Je vous serais obligé de vouloir
bien faire le nécessaire pour
le rappeler à l'ordre

Comptant sur votre pour
nous dépanner -

Recevez monsieur l'assurance
de mon entier dévouement



Remarquer la mention "République Française"
alors que celle-ci avait disparu depuis le 10 juillet 1940...

Le 3 février 1941

Monsieur

Je dois vous informer que
Benoist a reçu ces jours-ci
15 tonnes de charbon, il
refuse d'en fournir à la Commune.
Je vous serais obligé de vouloir
bien faire le nécessaire pour
le rappeler à l'ordre.

Comptant sur vous pour
nous dépanner

Recevez monsieur l'assurance
de mon entier dévouement

Boivin

Trois jours plus tard,
M. Bezançon, Maire de Marolles,
reprend donc sa plume
et écrit à un échelon supérieur...

le vous serais reconnaissant en conséquence
de bien vouloir donner des ordres en
marchand de charbon de SANTENY pour qu'il
exécute votre ARRÊTÉ No 4 du 7 octobre 1944
notamment dans son article 1 et qu'il vende
du charbon à mes administrés à concurrence
de leurs tickets de charbon.

ETAT FRANÇAIS

des questions causant une fermentation
généralisée de l'opinion publique et de
l'ordre public et de la sécurité nationale
Monsieur le Préfet de Seine & Oise
Service de Répartition du Charbon

Par ma lettre du AP Janvier, je vous
signalais que les habitants de ma commune,
laquelle n'a pas de marchand local, manquaient
de charbon et que par contre le marchand de
charbon de la commune voisine de Santeny,
notre fournisseur habituel, venait de recevoir
Erente deux tonnes et qu'il refusait d'en
vendre à mes administrés.

Vous avez bien voulu m'autoriser à
percevoir à Santeny 5 tonnes pour mon école
et mes habitants, mais le maire de Santeny
ne m'en a laissé acheter que 3 tonnes 800.
De sorte, qu'une fois mon école approvisionnée
je n'avais pas de charbon pour tous les tiè
chets de novembre des habitants.

J'ai l'honneur d'autre part de vous si-
gnaler que le même M. BENOIST, Md de charbon
vient de recevoir à nouveau 15 tonnes et
qu'il refuse de nous en vendre contre tickets

Il est évidemment anormal qu'une commu-
ne de 500 habitants disposant de 47 tonnes
refuse d'en laisser vendre plus de 3 t 800
à sa voisine qui compte 250 habitants.

Nos archives ne nous disent pas
si le charbon est bien arrivé
à Marolles...

Mais cet échange de courriers
reflète bien les difficultés
et le climat de cette époque.

Je vous serais reconnaissant en conséquen
ce de bien vouloir donner des ordres au
marchand de charbon de SANTENY pour qu'il
exécute votre ARRETE No A du 7 octobre-1940
notamment dans son article 1 et qu'il vende
du charbon à mes administrés à concurrence
de leurs tickets échus.

Ces questions causent une fermentation
des esprits qu'il est difficile d'appaiser
quand la cause est légitime et je ne permet
de vous suggérer de charger le commissaire
de police de Boissy St Léger, qui a dans ses
attributions la surveillance du ravitaille-
ment, de veiller à la répartition du charbon

Par ma lettre du 14 Janvier je vous
Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'as
surance de mes sentiments dévoués.

Le chef de Bataillon
Maire de Marolles